



**Date de la  
Convocation :**  
**16/03/2026**

**Date d'affichage  
de l'ordre du jour :**  
**13/03/2026**

**Nombre de  
Conseillers :**  
Exercice : 23  
Présents : 20  
Pouvoirs : 2  
Votants : 22

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
\*\*\*\*\*  
**DÉPARTEMENT DU CALVADOS**  
\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de La Rivière-Saint-Sauveur**

**Séance ordinaire du  
20 MARS 2026**

**Objet : 2026-27 DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS CNAS**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18 heure 35, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, maire.

Étaient également présents : M. MARCHIS, Mme PETIT, Mme ROCHE, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, Mme BESLON, M. POTEL, Mme GUESNET, Mme BARBEY, M. LAUNAY, Mme LEMAIRE, M. CAMBRUNE, M. YON, Mme DOMIN, M. GROD, M. MENARD, M. MESSU, Mme SARAEV.

Excusés : M. ALLEAUME a donné pouvoir à Mme DOMIN, M. LEBAS a donné pouvoir à Mme. SARAEV

Mme AUDOU Véronique, absente.

Mme GUESNET Louise a été désignée secrétaire.

Considérant que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) permet la mise en place d'une politique d'action sociale pour le personnel, conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007.

Il convient pour chaque collectivité adhérente de désigner un représentant « élus » et un représentant « agents ».

Est désignée au sein des élus : Mme Mélanie Roche

Est désignée au sein des agents : Mme Sabrina BOUZAIDA

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

2026 

ID : 014-211405360-20260320-202627-DE



**Le Conseil municipal décide à l'unanimité par 19 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,  
Après en avoir délibéré,**

**DE DÉSIGNER :**

Mme Mélanie Roche et Mme Sabrina Bouzaïda déléguées CNAS pour la commune de La Rivière-Saint-Sauveur.

**Fait et délibéré** en séance à La Rivière-Saint-Sauveur le 20 mars 2026,

Le Maire,  
Didier DEPIROU

